

Guéret, le 5 janvier 2017

l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Creuse

à

Madame et monsieur les co-secrétaires
du SNUipp-FSU 23

542 Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 GUÉRET

Cabinet

Affaire suivie par
Gilles Dumont
Références
CM/n° 35
Téléphone
05 87 86 61 21
Télécopie
05 87 86 61 01

Mél
cabinet.ia23@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr/dsden23/>

Direction des services
départementaux
de l'Éducation nationale
1 place Varillas
CS 20129
23003 Guéret cedex

Madame, monsieur,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 3 janvier 2017.

Je vous propose que la négociation préalable au dépôt de préavis de grève, demandée par votre organisation syndicale, puisse se tenir :

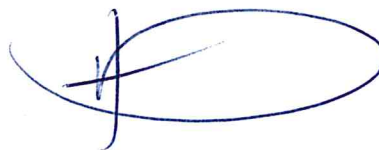
**lundi 9 janvier 2017 à 14 heures,
à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Creuse,
salle Jean Petit (2^{ème} étage).**

Conformément à l'article 3 du décret n° 2008-1246 du 1^{er} décembre 2008, je vous remercie de me communiquer les noms des personnes qui représenteront votre organisation.

Je vous rappelle que le nombre des membres de votre délégation ne peut excéder quatre personnes.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/l'inspecteur d'académie,
le secrétaire général,



Gilles DUMONT